

109351 - Ce qui compte c'est la réalité de l'intention, fût elle mal exprimée

question

Au moment d'entrer en état de sacralisation, mon intention était d'effectuer un pèlerinage mineur suivi après une pause du pèlerinage majeur selon la formule tamatou, mais un lapsus m'a fait dire: **«un pèlerinage majeur comme prélude à un pèlerinage mineur.»** Mes actes suivants ont traduit la réalité de l'intention et non le lapsus. Quelle attitude faudrait il adopter dans ce cas? Doit on tenir compte des faits ou de la parole (le lapsus)

la réponse favorite

Louanges à Allah

Si ce que vous avez dit n'était qu'un lapsus non voulu, il est sans effet; compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **«Les actions ne valent que par les intentions qui les dictent. Chacun sera rétribué en fonction de ses intentions.»** (Rapporté par al-Boukhari(1) et par Mouslim (1907)).

Si votre intention était de vous mettre en état de sacralisation pour faire un pèlerinage mineur qui devait être suivi après une pause d'un pèlerinage majeur et qu'un lapsus vous a fait dire que vous vouliez faire un pèlerinage majeur et marquer une pause avant de commencer le pèlerinage mineur ou d'autres propos pareils, cela ne nuit en rien car ce qui compte c'est ce qui est dans le cœur. Le lapsus exprimant le contraire de ce qu'on veut dire ne nuit en rien. Allah est la garant de l'assistance.»